



Règlement des randonnées pédestres le samedi 6 juin 2026

Principe

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

Organisation générale

La marche est ouverte à toutes et à tous. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Parcours

Plusieurs circuits de distances variables sont proposés : 7km – 11km – 16km

La nature du balisage est indiquée aux participants au départ.

Les parcours exigent parfois de la technicité et une très bonne condition physique.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les parcours en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Ravitaillement

Le nombre de ravitaillement est de deux sur l'ensemble des parcours.

Horaires et Départ

Ouverture des inscriptions à partir de 7 h. Les départs se font au fil de l'eau. Fermeture des inscriptions à 8 h pour le parcours de 16 km – à 9 h pour les parcours de 6 et 10 km.

Inscriptions

Elles se font sur le lieu de départ. L'inscription deviendra définitive à réception du règlement.

Montant de la participation

Le montant de la participation est de 15 € encas compris (comprenant un sandwich, un fruit, des gâteaux, une bouteille d'eau) à consommer sur place ou à emporter.

Cette somme couvre les frais de l'organisation (achats de matériel, balisage, ravitaillements, l'encas mis dans un sac à dos, frais d'assurance, etc.).

Vous avez la possibilité de consommer sur place ou à emporter un encas seul au tarif de 10 €.

Les bénéfices sont destinés à la recherche fondamentale des cancers et à l'aide aux malades et à leurs aidants sur notre territoire.

Les encas sont distribués au plus tard à 14h30. Aucune réclamation ne sera possible passé ce délais.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26



Matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

Sécurité

Mise en place par l'organisation de transmission par radio ou téléphone portable.

Communication aux participants, sur le flyer remis au départ de la randonnée, des numéros à appeler en cas d'urgence ou de problème.

Des bénévoles sont présents sur les circuits et aux points de ravitaillement.

Au retour de la randonnée, vous êtes priés de vous faire pointer par les organisateurs.

Les circuits étant ouverts au public, chaque randonneur devra rester maître de sa vitesse.

Toutes les routes empruntées restant ouvertes à la circulation automobile, vous êtes dans l'obligation de respecter le code de la route.

Assurances

L'organisateur de la randonnée a souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre le déroulé de l'action ainsi que les bénévoles.

La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant la randonnée et après la randonnée (défaillance physique ou accident).

Environnement

Tous les concurrents doivent respecter l'environnement et la nature (ne pas jeter de déchets, ne pas sortir des pistes balisées...).

Droits à l'image

Vous acceptez que toutes les photos de la randonnée et des participants soient utilisées par les organisateurs. Si vous refusez le droit à l'image, vous devez le signaler aux bénévoles au moment de l'inscription ou avant le départ de la randonnée.

Fait à Romans le 17/04/2026

Claire Lavayssière présidente

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26